

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 avril 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 DICOM 12** Convention de co-production de l'opération « Paris je t'aime ».

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de co-production avec MyLittleParis de l'opération « Paris je t'aime » ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 5<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de la convention de co-production avec MyLittleParis de l'opération « Paris je t'aime ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de co-production avec MyLittleParis de l'opération « Paris je t'aime ».

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ladite convention.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**